



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le 25 octobre 2017

Concertation locale dans le cadre de la Conférence nationale des territoires Rapport de restitution

Le Premier ministre a sollicité les préfets afin qu'ils organisent des consultations locales dans chaque département pour nourrir les travaux de la prochaine réunion de la Conférence nationale des territoires qui se tiendra mi-décembre. Elle portera plus spécifiquement sur quatre questions : les fractures entre les territoires, l'allègement des normes, le soutien à l'investissement local et les expérimentations et innovations locales à valoriser.

Le présent rapport vise à rendre compte des positions et des attentes exprimées par les élus de la Côte d'Or.

I. Une large concertation en trois temps qui a permis à 53 élus de Côte d'Or de faire valoir leurs avis et expériences

La préfecture de la Côte d'Or a souhaité engager un dialogue large, pour nourrir une contribution riche et représentative de la diversité des territoires.

Dès le mois d'août, toutes les collectivités territoriales de Côte d'Or ont été destinataires du courrier du Premier ministre les invitant à donner leur avis sur les 4 questions. La préfecture a reçu en retour 23 contributions écrites exprimant la position d'élus de tout le département. En plus des contributions d'un groupe politique du Conseil départemental et d'un groupe politique du Conseil régional, elles émanent essentiellement de communes. À l'image de la Côte d'Or, les 3/4 sont des communes de moins de 1 000 habitants, les autres contributions provenant de petites villes et d'une ville moyenne.

L'ensemble des 19 présidents d'EPCI à fiscalité propre du département ont été conviés à la préfecture le 10 octobre. 16 d'entre eux ont participé à des échanges sur les 4 thèmes.

Enfin, afin de donner l'opportunité aux élus de s'exprimer plus largement, un séminaire a été organisé en préfecture le 18 octobre. Étaient invités à cette matinée les parlementaires, la présidente du Conseil régional et ses membres élus en Côte d'Or, le président et les vice-présidents du Conseil départemental, les maires des 4 plus grandes communes, des représentants de l'Association des maires de Côte d'Or et de l'Association des maires ruraux de Côte d'Or, ainsi que les présidents des EPCI à fiscalité propre. 21 élus ont participé à cette demi-journée où ont été organisés 4 ateliers de réflexion parallèles.

Au total, ce sont ainsi 53 élus de Côte d'Or représentant une diversité de collectivités (communes, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional) qui ont fait part de leurs avis et expériences sur les questions posées.

II. Un rapport de confiance à consolider entre l'État et les collectivités territoriales

La concertation a été l'occasion pour les élus locaux d'exprimer de forts doutes et inquiétudes quant à leur capacité à assumer leurs rôles face aux baisses de moyens depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'implication réelle de l'État pour les soutenir et leur faire confiance.

Accueillant l'initiative du Gouvernement de nourrir les travaux nationaux de contributions locales, les élus ont rappelé leur volonté de faire de la Conférence nationale des territoires un véritable lieu de concertation et de construction de solutions ancrées dans la réalité des territoires. Ils ont souligné qu'ils seront attentifs à la mise en œuvre de l'engagement pris par le Gouvernement de consulter les collectivités sur les décisions qui les concernent.

Pour l'heure, le sentiment qui prévaut est celui d'un abandon des collectivités par l'État et d'un défaut de prise en compte de leurs avis et leurs situations concrètes au niveau national. Les élus ont manifesté leur malaise et leur colère. Ils ont précisé que les consultations locales, indispensables pour aborder de manière pragmatique les blocages rencontrés sur le terrain en se basant sur une vision et des solutions partagées, devaient être l'occasion de faire valoir au niveau national leurs préoccupations et ne sauraient justifier des décisions qui ne seraient pas consensuelles.

Les échanges ont permis de faire ressortir des problématiques communes et des propositions. Les élus en attendent des effets concrets et rapides qui conditionneront leur partenariat avec l'État.

III. Une demande générale pour une meilleure adaptation aux situations locales et davantage de visibilité à moyen-terme, sur les règles comme sur les financements

Les élus demandent très largement une plus grande adaptabilité des règles. La préparation des normes au niveau central est perçue comme technocratique, sans prise en compte des contraintes du terrain. La transmission descendante des textes pour application ne semble pas donner de marges de manœuvre au niveau local, les élus ayant l'impression d'être de simples exécutants sans qu'aucune place ne soit laissée à la démocratie locale.

À leur sens, la souplesse devrait prévaloir et permettre des adaptations locales, en lien avec les services de l'État. Il s'agit d'une part de pouvoir mettre en adéquation le niveau de contrainte et le niveau d'enjeu, pour éviter de bloquer des projets en raison de normes protégeant un intérêt faible en l'espèce, d'autre part d'adapter les règles et subventions aux contraintes et capacités locales.

Les élus soulignent la nécessité d'évaluer l'impact concret sur le terrain des décisions nationales avant d'acter de nouveaux principes ainsi qu'après leur mise en œuvre. De même, l'allègement et la simplification des normes doivent être construits en concertation avec les élus locaux pour s'assurer que les évolutions proposées permettent réellement de répondre aux problématiques de terrain.

Les élus rappellent qu'il leur est indispensable d'avoir plus de stabilité et de visibilité à moyen-terme. C'est souvent le changement soudain des normes qui crée des difficultés, aussi serait-il utile de prévoir davantage de transitions. De même, l'évolution constante des règles est un facteur de complexité et de coût non négligeable lorsqu'elles supposent des investissements pour se mettre à niveau comme par exemple en matière d'accessibilité, d'urbanisme ou d'environnement. Des régimes différenciés pour les équipements déjà réalisés pourraient être envisagés. La multiplication des différents documents d'urbanisme est considérée symptomatique de ce cadre réglementaire qui évolue sans cesse, difficile à anticiper et qui oblige les collectivités à une adaptation permanente.

En outre, un réel problème d'opacité et de complexité des normes apparaît. Il est essentiel de faire des efforts pour bien diffuser l'information sur les nouvelles règles afin, sinon de simplifier les normes, en tout cas de les expliciter et les rendre plus lisibles. L'articulation des règles juridiques doit aussi être clarifiée, les conflits entre les normes étant fréquents.

La stabilité des financements est également indispensable pour pouvoir mener à bien des projets. Une visibilité à quelques années, dans l'idéal à l'échelle du mandat, est nécessaire pour conduire des projets d'investissements, qui dépendent de financements variés susceptibles d'être remis en cause. Quelles que soient les économies imposées sur les budgets locaux, les élus expriment en plus la crainte que les efforts demandés soient renégociés par la suite.

IV. Les réponses plus spécifiques aux quatre questions du Premier ministre

1. Les fractures entre les territoires

a. Un constat unanime : l'accentuation des fractures entre les territoires

Les élus sont unanimes sur le constat d'une accentuation des fractures entre les territoires. Elles ont fait évoluer fortement le rôle au quotidien des élus locaux et provoquent des inégalités entre les citoyens dans l'accès aux droits et aux services.

Ces fractures s'expriment à différents niveaux, entre les territoires ruraux et les zones urbaines, entre les petites communes et les grandes villes, comme entre les zones économiquement dynamiques et les zones plus en difficulté.

b. Les ressorts de l'accentuation des fractures

Les élus attribuent cette détérioration avant tout à l'insuffisance des moyens. La baisse des dotations de l'État aux collectivités a pesé lourdement. La réforme territoriale a eu des conséquences sur la fiscalité des communes et des EPCI. Le transfert de compétences nouvelles a imposé des dépenses supplémentaires. La distribution des moyens entre collectivités tient insuffisamment compte du potentiel fiscal de chacune et des fonctions qu'elle assure de fait pour tout le territoire. Le bloc communal alerte sur les disparités que renforcera l'exonération de taxe d'habitation pour 80% des ménages : dans les territoires où la population est moins aisée, elle signifiera une exonération de la taxe d'habitation pour tous et donc une suppression du levier fiscal.

Les élus insistent également sur l'incohérence entre la complexité des obligations auxquelles ils sont soumis et la faiblesse de leurs capacités. La diminution des missions techniques assurées par l'État en local pénalise davantage les petites collectivités qui ont peu de capacités d'ingénierie. Ils regrettent aussi la diminution du rôle du Conseil départemental, premier acteur de proximité. Les communes comme les EPCI craignent, devant l'ampleur des champs d'intervention obligatoire, de devoir abandonner leurs compétences facultatives, pourtant importantes pour la vie locale.

D'autre part, les élus témoignent d'un fort sentiment d'abandon de la ruralité. À leur sens, l'absence de cadre législatif et financier adapté, alors que la politique de la ville fait l'objet d'une attention forte et que la réforme territoriale a réorienté les moyens au bénéfice des métropoles, est également responsable de l'aggravation des fractures. Ils demandent donc une loi-cadre sur la ruralité et le renforcement de la DETR.

L'évolution brusque des intercommunalités, qui s'agrandissent, deviennent plus généralistes et bénéficient de transferts de compétences importants, suscite également des interrogations. Elle complique les rapports avec les maires qui y sont défavorables. Les EPCI ont des difficultés à assumer leurs nouvelles compétences dans l'immédiat et à préserver leurs autres actions. Ils demandent un accompagnement de l'État dans cette montée en charge. En outre, la loi NOTRe ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur le devenir des schémas de cohérence territoriale (SCOT), dont les périmètres géographiques apparaissent aujourd'hui inadaptés, englobant des zones trop hétérogènes. Il semblerait nécessaire de réfléchir à un outil plus souple, moins uniforme, et à l'évolution vers des SCOT élargis ou le renforcement des liens entre SCOT.

c. Les domaines prioritaires d'action

Les fractures s'expriment principalement dans les domaines suivants :

- Les transports

L'accent a été mis sur le TGV et les liaisons entre grandes villes. En conséquence, la réalité des périurbains est peu prise en compte : les transports intermédiaires entre les grandes villes et les villes ou villages alentours manquent. Quant aux villages, ils ne sont pas du tout pris en compte. Les problèmes de fluidité et de fiabilité des transports se multiplient dans les réseaux locaux.

C'est pourtant un enjeu essentiel d'attractivité, les transports favorisant le développement de la vie sociale, l'accès aux services et l'installation ou le maintien de jeunes. Les problèmes de mobilité compliquent la vie au quotidien et contribuent à vider les zones périurbaines et rurales de leur population. Les transports en commun sont aussi une question de développement durable.

- Le numérique et les télécommunications

Des zones entières du département ne bénéficient pas de la couverture de base en téléphonie mobile et internet. Le haut débit est limité aux grandes villes et le très haut débit à Dijon. Les bassins de vie ruraux ont une couverture fragile. Cette fracture numérique crée d'autant plus de disparités que le numérique offre en plus des potentialités importantes pour réduire l'impact de certaines fractures.

Dans ce domaine, les élus considèrent qu'il n'y a pas assez d'aides aux collectivités, que ce soit pour les aider à réaliser les études et les travaux ou pour financer les projets.

- L'accès aux services

Les services publics et les commerces de proximité disparaissent des petites villes et des villages, alors que les problèmes de mobilité limitent largement l'accès à l'offre des villes voisines.

Il serait nécessaire de maintenir des guichets dans le monde rural, ne serait-ce que pour renseigner les usagers en première approche et apporter un appui sur le numérique, d'autant plus considérant la part de personnes âgées et démunies dans ces territoires et les problèmes de couverture numérique. Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics pourrait mieux prendre en compte la diversité des problématiques liées (autonomie, santé, commerces, etc).

- L'accès aux soins de santé

L'accès à la santé est devenu toujours plus compliqué en milieu rural, qu'il s'agisse des médecins ayant un exercice libéral ou des hôpitaux publics, des généralistes ou des spécialistes.

Il y a 100 maisons de santé en Bourgogne-Franche-Comté ; l'enjeu est plutôt d'y faire venir des professionnels, les maisons de santé se vidant lorsque les médecins qui les ont créées partent.

Dans une moindre mesure, les domaines suivants ont également été mis en avant par les élus :

- La pauvreté

Il existe une pauvreté méconnue mais importante dans les petites villes et les campagnes. Moins concentrée, moins visible et moins revendicatrice que dans les grandes villes, elle est qualifiée de « pauvreté silencieuse ». Les collectivités peinent à y apporter des solutions.

Plus spécifiquement, la pauvreté des agriculteurs appelle une action urgente et forte de l'État.

- La vie sociale

L'offre culturelle et d'animation pour la jeunesse est très insuffisante dans les zones rurales. Elle est pourtant non seulement essentielle à la vie sociale et à l'attractivité du territoire mais aussi porteuse d'activité économique. Les collectivités disent avoir besoin de l'aide de l'État pour investir.

- La sécurité

La sécurité serait devenue progressivement invisible voire absente en milieu rural.

2. L'allègement des normes

Certaines normes, obsolètes ou surinterprétées, apparaissent excessives. Plus généralement, des normes sont parfois inadaptées aux situations rencontrées concrètement sur le terrain.

Les domaines où un allègement est le plus demandé sont :

- *L'urbanisme, la construction, le bâtiment*

La multiplication des schémas en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire aboutit à un foisonnement peu efficace et entraîne des coûts d'adaptation importants pour les acteurs locaux.

Les dossiers sont perçus comme excessivement compliqués et nécessitant l'avis de l'État dans un nombre élevé de cas, sans qu'il y ait nécessairement de cohérence entre le niveau de contrôle imposé et l'ampleur des enjeux du projet. Le rapport entre le coût d'une norme ou procédure et le risque qu'elle permet d'éviter doit être évalué systématiquement : les élus reprochent aux règles d'avoir parfois pour seul but de se protéger juridiquement en écartant toute responsabilité.

Les nombreuses études, audits et contrôles que les collectivités sont obligées d'engager ont des coûts qui apparaissent disproportionnés, d'autant plus qu'elles sont souvent obligées de recourir à des cabinets d'études privés. C'est le cas par exemple des études préalables conditionnant les subventions, des audits sur le désamiantage, ou des contrôles imposés en matière de sécurité électrique à une fréquence qui pose question sur des installations récentes.

Les élus soulignent aussi que le poids des contraintes d'urbanisme complique fortement toute construction en milieu rural, ou du moins en allonge beaucoup les délais. Elles ont un effet désincitatif qui accentue d'autant la fracture entre ville et campagne. Des différences dans l'application des règles en matière de patrimoine protégé entre la ville et les villages sont relevées.

Il apparaît enfin que les contraintes architecturales ne sont pas toujours en phase avec les exigences de la transition énergétique.

- *Les établissements recevant du public : accessibilité et sécurité*

Les normes d'accessibilité peuvent conduire à des investissements non pertinents au regard de la situation sur le terrain. Concrètement, c'est par exemple le cas d'une mairie d'une petite commune rurale uniquement accessible en voiture qui se voit obligée d'installer des pavés podotactiles pour guider les personnes malvoyantes non accompagnées depuis le parking ; ou encore d'une commune de 200 habitants obligée de construire dans sa mairie un ascenseur coûtant 30 000 € alors que les représentants de la mairie se rendent au domicile des personnes qui ont des difficultés de mobilité.

De même, les normes de sécurité, notamment de protection incendie, semblent trop contraignantes.

- *La gestion des ressources humaines*

Les collectivités souhaitent avoir plus de flexibilité dans la gestion de leurs ressources humaines, notamment dans les procédures des recrutements ou dans l'établissement du document unique d'évaluation des risques professionnels.

- *Les marchés publics*

Les élus demandent une simplification du code des marchés publics. Il en va de même pour les procédures financières, le nombre de pièces à transmettre au comptable public paraissant élevé.

- *Les demandes de subventions*

Les dossiers de subvention sont complexes et divers selon les financeurs et les dispositifs. Il serait utile de les simplifier, ainsi que de mieux coordonner voire harmoniser les dossiers et formulaires.

La dématérialisation des procédures, en particulier en matière d'urbanisme et de construction, pourrait contribuer à la simplification. Toutefois, la couverture numérique est impérative et les publics les plus fragiles, notamment les personnes âgées, doivent être accompagnés.

Par ailleurs, certains élus alertent sur la situation des zones qui se situent à la jonction de deux régions ou deux départements qui appliquent des normes différentes, engendrant des complexités et des surcoûts, voire des blocages pour les acteurs locaux.

3. L'investissement local

a. Le besoin de financements adaptés

Les élus se disent limités par le manque de moyens financiers pour pouvoir investir.

L'outil fiscal dont disposent les collectivités diminue, alors même que l'État leur demande de faire des économies. L'épargne brute des collectivités, ressource interne pour rembourser la dette et investir, a disparu et ne peut être reconstituée dans les conditions actuelles. Les possibilités d'investissement des collectivités endettées sont très limitées. Dans cette situation, les petites communes, qui se voient souvent dans l'impossibilité de continuer à assurer leurs services de base comme l'entretien ou l'éclairage, sont obligées d'arrêter tout investissement dans leur patrimoine bâti. C'est ainsi que l'entretien des églises ou des logements communaux a dû être abandonné par certaines, qui en arrivent parfois même à vendre ou détruire leur patrimoine qui représente une charge trop lourde. Le sentiment qui prévaut est que seules les collectivités qui ont des revenus particuliers comme la vente de bois ou de produits de la chasse peuvent encore se permettre d'investir.

Des difficultés sont relevées dans le calcul des amortissements dans le budget des collectivités, qui limite de facto l'investissement a posteriori. La baisse des dépenses ne doit pas affecter l'amortissement, tout en sachant que la préservation des dotations de fonctionnement est aussi nécessaire pour permettre l'entretien des investissements réalisés.

Les subventions d'investissement, certes en augmentation, ne bénéficient qu'aux collectivités qui ont les moyens d'investir : l'application uniforme à toutes les collectivités d'une obligation d'autofinancement identique accentue les fractures entre territoires car elle est impossible à réaliser avec les moyens d'une petite commune. La prise en compte des fonds privés (mécénat, fondation du patrimoine, etc.) dans le plan de financement, avec un impact sur la DETR, et l'augmentation de l'autofinancement à 30% freinent certains projets. Des subventions d'investissement du Conseil régional pour les églises ont également été supprimées.

Le manque de stabilité à moyen terme sur l'engagement des partenaires dans le financement des projets est un frein. En outre, l'augmentation imprévue du coût d'un projet après l'attribution d'une subvention, sans possibilité d'en revoir le montant, est source de difficultés.

Les collectivités sont peu informées sur les modalités d'attribution des dotations et des mécanismes de péréquation alors qu'elles auraient besoin de connaître ces éléments avant le vote du budget. La différence de montant de la DGF par habitant entre ville et milieu rural ne prend pas en compte la réalité des territoires ruraux. Ces particularités nécessitent une politique différenciée.

Les communes rurales ont du mal à attirer certains financeurs. Par exemple, les bailleurs sociaux semblent peu intéressés à accompagner de petits projets loin des centres urbains.

Le financement des études préalables, onéreuses et que les collectivités doivent engager avant de savoir si elles vont pouvoir réaliser les travaux correspondants, est souvent un problème.

La diversité des formulaires et des procédures selon les dispositifs et les financeurs fait des projets « un parcours du combattant ». Dans le cas des aides de l'Union européenne, les procédures et contrôles sont d'une complexité telle qu'il est souvent moins coûteux de ne pas demander d'aide. Il est à ce propos précisé que la France a souvent interprété de manière excessivement contraignante les normes européennes en la matière.

Les élus demandent l'augmentation des subventions pour l'investissement, en particulier pour les projets reconnus utiles des petites communes et communes rurales, en adaptant le financement aux capacités de chaque collectivité, qui dépendent de leur taille et de l'existence ou non de revenus annexes.

De manière plus ciblée, il est nécessaire d'assurer aux élus les moyens d'entretenir leur patrimoine. Une aide spécifique à l'entretien du patrimoine bâti pourrait être prévue, et les aides de l'État et des départements portées à des niveaux exceptionnellement plus élevés pour les bâtiments remarquables nécessitant de gros travaux. De même, une aide pour la voirie serait utile.

Le recours à une contractualisation pluriannuelle sur le cofinancement de projets d'infrastructures permettrait d'avoir plus de visibilité et de stabilité et de s'engager dans des projets d'investissement plus importants, sans craindre le retrait de l'un des acteurs.

Plus globalement, les collectivités auraient besoin de davantage de transparence et de rapidité dans le traitement des demandes de subvention. L'identification d'un interlocuteur référent unique faciliterait les démarches.

b. Le besoin de soutien technique

Les élus regrettent fortement la disparition de l'ATESAT et de l'instruction du droit des sols par l'État. De nombreuses collectivités n'ont pas les capacités d'ingénierie nécessaires pour mener à bien leurs projets. Ceci est d'autant plus problématique que les procédures administratives deviennent de plus en plus lourdes : pour illustration, suite aux fusions, la révision des PLU entraîne une révision des SCOT, puis une nouvelle révision du PLU pour prendre en compte le SRADDET. Les dossiers d'autorisation de travaux sont aussi particulièrement complexes.

Suite au retrait de l'État, les collectivités sont obligées de recourir à des bureaux d'études privés dont les services sont chers, qui ne veulent pas toujours travailler pour de petits budgets et qui comprennent moins les problématiques des communes rurales.

De même, les capacités juridiques limitées des petites collectivités les obligent à recourir aux services de cabinets privés pour gérer les contentieux.

Les élus constatent l'existence d'une offre de soutien technique du Conseil départemental et du Conseil régional. Ainsi, la Mission conseil et assistance aux collectivités (MICA) du Conseil départemental a vocation à apporter une aide technique et administrative aux collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de la voirie, du bâtiment et des espaces publics, dans le respect des compétences locales et de l'offre privée. De manière plus ponctuelle, un parrainage entre collectivités pour apporter un soutien sur le montage d'un dossier pourrait être envisagé. Le développement de l'ingénierie des chambres consulaires pourrait aussi être une piste, dans un esprit de partenariat entre acteurs publics et privés. Toutefois, les élus soulignent la méconnaissance de ces dispositifs, vus comme des palliatifs au désengagement de l'État qui n'assurerait plus ses missions dans les territoires.

Ils demandent plutôt un renforcement de l'ingénierie de l'État. Les petites communes souhaitent pouvoir accéder à un service de spécialistes de l'État pour les accompagner dans la constitution du dossier et la maîtrise d'œuvre. Un appui juridique de l'État pour gérer les contentieux ou une aide au financement des honoraires est également demandée. L'État pourrait aussi accompagner les communes face aux banques dans le montage financier des projets.

Par ailleurs, les élus mettent en évidence les cercles vicieux qui pénalisent les territoires ruraux : dans une zone peu accessible par les réseaux de transport, on ne réalisera pas d'équipement qui risquerait d'être mal desservi.

Au vu de ces échanges, les élus font part de leurs interrogations sur le devenir des communes, notamment des petites, et souhaitent que l'État se prononce sur sa vision à moyen et long terme.

4. Les initiatives, expérimentations et bonnes pratiques

Les petites collectivités ont le sentiment de ne pas être en mesure de porter des initiatives, au-delà de l'engagement des élus sur le terrain et la participation de la population aux projets communs. Quant aux EPCI, ils se disent accaparés par la réforme territoriale. Les élus regrettent ce qu'ils perçoivent comme un centralisme excessif s'opposant aux expérimentations locales. Ils demandent que l'État leur laisse une plus grande marge d'initiative et leur fasse davantage confiance.

Ceci étant, des pistes d'innovation, mises en œuvre par des collectivités de Côte d'Or ou souhaitées par les élus, ont été évoquées dans divers domaines.

- *La mutualisation de services*

La mutualisation de services entre plusieurs collectivités permet de faire des économies. Toutefois, une réelle mutualisation est difficile sans structure juridique commune, d'autant plus qu'elle reste dépendante de la volonté d'individus. En pratique, les mutualisations sont rares.

Pour aller plus loin, un élu a fait part de son expérience réussie de fusion de 2 petites communes rurales. Le bilan en est très positif : la fusion a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement de 5 %, donc d'augmenter d'autant l'investissement, tout en améliorant la qualité de service avec l'ouverture de la mairie et du bureau de poste toute la semaine.

Ceci étant, devant les réticences de nombreux maires, en particulier dans les petites communes rurales, et considérant les coûts de transition non négligeables d'une fusion, des incitations financières plus élevées sont considérées nécessaires, y compris pour les très petites communes. Quoi qu'il en soit, il est important de favoriser les échanges entre élus sur les expériences réussies.

- *L'harmonisation des procédures et formulaires et le développement des guichets uniques, pour les collectivités comme pour les usagers*

Le développement de formulaires et de procédures communs aux différents acteurs serait très facilitateur. Il faudrait toutefois se garder d'harmoniser toutes les procédures sur les conditions de la plus contraignante d'entre elles, ce qui reviendrait à complexifier les procédures simples.

Pour les collectivités comme pour les usagers, la mise en place de guichets uniques, permettant d'obtenir facilement les informations et les documents nécessaires sans devoir se déplacer à de nombreux endroits ou faire de laborieuses recherches sur internet, est importante.

En Haute-Saône, il existe un guichet unique entre l'État et le Conseil départemental sur les subventions aux communes. Le Conseil régional peut jouer le rôle de guichet unique pour les communes. Pour les usagers, les maisons de services au public (MSAP) peuvent être une réponse.

- *Un meilleur accès à l'information*

Les maires ont des difficultés à connaître à la fois les normes qui s'appliquent à eux et les dispositifs dont ils peuvent bénéficier. N'ayant pas les moyens d'effectuer une veille active sur tous les sujets, ils demandent à avoir communication systématique par mail de toute mesure les concernant.

La diffusion sur le site internet du Conseil départemental de fiches sur toutes les opérations subventionnables est très utile. Les radios locales, largement écoutées, sont un vecteur d'information efficace. Il en est de même pour les bulletins communaux, qui pourraient servir à diffuser toutes les informations qui intéressent les administrés, au-delà des informations propres de la commune.

Les collectivités peuvent également jouer un rôle plus ciblé pour aider les usagers à connaître le droit. Une commune a ainsi mis en place un service de conseil juridique pour aider les commerçants à comprendre et respecter les normes en matière d'accessibilité.

- *Les transports à la demande*

Un EPCI a développé un service de transport à la demande entre ses communes, qui est toutefois limité réglementairement à son périmètre géographique. Le Conseil régional propose également aux communes la prise en charge du transport de personnes depuis leur domicile jusqu'à une maison de santé. Ces dispositifs peu coûteux s'avèrent très utiles pour répondre aux besoins de mobilité des personnes âgées isolées, des personnes handicapées, des jeunes, ou des personnes en difficulté sociale. Ils pourraient être étendus pour favoriser le lien social : le Conseil départemental de Saône et Loire a mis en place un dispositif complémentaire à celui du Conseil régional dans cette optique.

- *La télémédecine et l'exercice collectif et pluriprofessionnel de la médecine*

La télémédecine est une piste prometteuse pour renforcer l'accès à la santé des personnes âgées et dans les zones rurales. Il existe un exemple de téléexpertise réussi en Saône-et-Loire entre un généraliste et un dermatologue. Cela suppose toutefois une bonne couverture numérique. La téléexpertise et la téléconsultation devraient être généralisées dans les EHPAD, y compris dans les villes, pour éviter des déplacements inutiles.

Pour attirer davantage de médecins, il faut généraliser l'exercice collectif de la médecine. L'enjeu est surtout de faire venir des médecins dans les maisons de santé qui existent. Dans ce but, le Conseil départemental de Saône et Loire a décidé d'embaucher en son nom une vingtaine de médecins. L'accès au médecin devrait se placer dans un cadre pluriprofessionnel hiérarchisé, le médecin n'étant pas consulté systématiquement en première intention mais sur orientation quand le cas le justifie. Il faudra toutefois passer par-dessus des réticences de la population.

- *Une gestion plus dynamique*

Certaines communes modernisent leurs modalités de gestion, par exemple en maîtrisant les achats de manière commerciale et non budgétaire, en optimisant l'utilisation de l'immobilier, ou en scindant les investissements en plusieurs phases.

- *La diffusion des bonnes pratiques entre acteurs locaux*

Les élus expriment tous un fort intérêt pour le partage des bonnes pratiques, souhaitant pouvoir s'inspirer des initiatives des autres.

Une commune propose, comme elle l'a fait dans le cadre d'un projet de revitalisation d'un centre-bourg avec le Conseil régional, d'exiger des porteurs de projet qu'ils partagent leur expérience avec d'autres porteurs de projet potentiels. L'association des maires de Côte d'Or (AMF 21) organise un prix de l'initiative communale (prix « J'aime ma commune »), distinguant les projets de communes de moins de 1 000 habitants qui permettent d'améliorer la vie locale, qui peut donner des idées concrètes de petits projets intéressants.

La proposition d'un parlementaire de créer une pépinière d'idées pour échanger entre élus sur les initiatives locales est très favorablement accueillie.

Au-delà des actions sectorielles, le problème fondamental reste celui de l'attractivité des territoires : attirer durablement une population permettra de faire vivre les petites communes rurales et favorisera le développement des services et la réduction des fractures.